



- + PETITE ENFANCE
- + ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE
- PHARMACIE
- OPTIQUE
- DENTAIRE
- HOSPITALISATION
- SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS
- AUDITION
- HANDICAP
- PERSONNES ÂGÉES

# Accompagnement des familles

## Le choix de développer une offre dès la petite enfance

L'accompagnement des familles a toujours été une préoccupation majeure de la Mutualité. Dès 1892, elle crée les premières mutuelles maternelles, prémices des futurs services de protection maternelle et infantile. Aujourd'hui elle s'attache à offrir un service permettant de concilier les "Temps" dans une société qui prône l'égalité professionnelle.

### ACTIVITÉS

Sollicitée par les pouvoirs publics dans les années 1990, dans le département du Rhône, la Mutualité Française a permis la création de 24 mutuelles petite enfance gestionnaires de relais assistantes maternelles. Ce mode de fonctionnement original, permettant la participation des usagers et des assistantes maternelles au fonctionnement du relais, a relancé la participation de la Mutualité dans ce secteur en déficit de services d'accueil des tout-petits.

Aujourd'hui, le réseau petite enfance mutualiste compte 111 structures et services : relais assistantes maternelles, multi-accueils, crèches familiales, crèches 24 h/24, haltes-garderies dont une itinérante, crèches collectives, lieux d'accueils parents/enfants et ludothèques. C'est un secteur en plein développement qui traduit la volonté des mutuelles d'accompagner les familles au quotidien. Les groupements mutualistes gestionnaires (unions départementales ou mutuelles dédiées) agissent dans ce secteur par des conventions de gestion avec les collectivités ou dans le cadre de délégation de service public.

Le développement de crèches d'entreprise ou interentreprises est le nouvel axe du secteur de la petite enfance mutualiste pour répondre aux besoins des jeunes parents bi-actifs.



## CHIFFRES CLÉS

**111** établissements et services petite enfance.

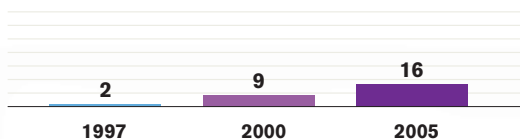
**17** départements concernés : Calvados, Corse, Côte-d'Or, Côtes d'Armor, Doubs, Drôme, Gironde, Haute-Garonne, Jura, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Vienne, Vienne, Martinique.

La première crèche d'entreprise a été inaugurée en mars 2006 à Angers. **L'ouverture de 6 crèches d'entreprise** est prévue en 2007.

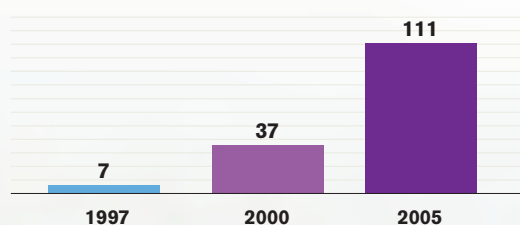
**1 500** enfants fréquentent à titre régulier ou occasionnel les **structures collectives mutualistes**.

**9 000** enfants sont accueillis auprès des assistantes maternelles rattachées aux **65 relais d'assistantes maternelles** gérés par des groupements mutualistes.

### Nombre de départements concernés par la petite enfance mutualiste



### Établissements ou services petite enfance



## ORGANISATION

Chaque groupement mutualiste gestionnaire de structures est autonome dans son développement local. Toutefois, l'Union Nationale Mutualiste d'Initiatives Sociales (UNMIS) assure l'animation d'un réseau national petite enfance et propose aux groupements gestionnaires, mais également à ceux qui souhaitent devenir acteur de ce secteur, des apports sous forme d'information, de formation, d'ateliers thématiques et d'un forum annuel destiné aux professionnels de la petite enfance mutualiste (exemples de thèmes abordés : prévention et petite enfance, être prêt à accueillir un enfant en situation de handicap, culture et petite enfance, activités intergénérationnelles...). Des outils méthodologiques sont également à la disposition des groupements mutualistes. L'UNMIS offre également un espace de réflexion à ce développement. Aussi bien au niveau national, régional ou local, la petite enfance mutualiste s'inscrit dans une offre globale dans laquelle d'autres métiers et savoir-faire mutualistes agissent, notamment la prévention, le secteur médico-social et les services à la personne.

## CONTACT ANIMATEUR RÉSEAU NATIONAL

**Fabienne VINCENT,**  
*responsable du secteur initiatives sociales*  
Tél. : 01 40 43 64 13  
Email : [fabienne.vincent@mutualite.fr](mailto:fabienne.vincent@mutualite.fr)  
Assistante : 01 40 43 64 57